

Abonnez-vous

EDITION 2023-2024

Suivi de l'Inflation

Indices catégoriels

Chaque trimestre, un suivi précis de
l'inflation de la restauration sur
plusieurs catégories produits



**foodservice
vision** sharper vision
better decisions

Inflation record : un enjeu fort de pilotage

Le rythme de la hausse des prix de l'alimentation a ralenti sur les deux derniers trimestres 2023 : l'inflation se stabilise à + 19 % de hausse cumulée depuis début 2022. Mais le prix des matières premières reste l'élément le plus déterminant de l'activité pour 94 % des restaurateurs, devant l'inflation générale, l'augmentation des prix de l'énergie, les caprices de la météo ou le manque de personnel.

Du côté des tarifs généraux des distributeurs, les prix ont tendance à se stabiliser + 2 % sur les deux derniers trimestres après les fortes hausses de la fin 2022 et du début 2023.


Au troisième trimestre 2023, un certain nombre de produits affichent toujours de fortes hausses par rapport à 2022 comme l'huile d'olive (+ 25 %), les eaux minérales (+ 19 %) ou encore la farine (+ 15 %).

Pour la première fois, on observe certaines baisses : l'huile de tournesol (- 26 %), la viande de boeuf en frais (- 2 %), le poivre (- 2 %). Plus que jamais, le pilotage des prix va être un enjeu clé pour les fournisseurs, les distributeurs et les chaînes de restauration.

Benchmarker ses hausses ou ses prix d'achat, définir sa stratégie de pricing, aligner son réseau sur les évolutions de prix du marché, sont autant d'enjeux qui nécessitent d'avoir un suivi précis de la réalité du marché.



François Blouin
Président-fondateur
de Food Service Vision

La nouvelle donne inflationniste implique de la part de la profession une réflexion intense. Gérer les hausses de prix, comprendre les secousses du moment et anticiper les chocs à venir est un défi d'envergure. Le rapport Inflation a été conçu pour aider tous les opérateurs à trouver les bonnes réponses. 

Les bénéfices du suivi Inflation

Ce rapport est un outil opérationnel unique pour avoir une meilleure compréhension des enjeux de la hausse des prix d'achat pour l'ensemble des acteurs de la restauration et définir leur stratégie pour répondre à ces nouveaux défis :



Optimiser votre performance achat vis-à-vis de vos fournisseurs en vérifiant la corrélation entre leurs prix et ceux du marché



Analyser les évolutions de prix par grandes catégories de produit



Source des données

Suivi des indices catégoriels

→ Tous les trimestres, recevez les évolutions des prix moyens vs l'année précédente et vs le trimestre précédent.

Ces prix sont le résultat du calcul de la moyenne des prix pratiquée sur toutes les familles à partir des tarifs généraux de 7 distributeurs majeurs.

Pour vous aider à mieux exploiter les tendances que nous vous fournissons, nous avons élaboré un indice de fiabilité qualifiant le niveau de confiance de chaque évolution de prix.

Distributeur	Type de tarif	Mise à jour
	Tarif national (Restauration Collective)	Trimestrielle
	Tarif national	Trimestrielle
	Tarif national (Gamme Restauration)	Semestrielle
	Tarif Sud-Est	Annuelle
	Tarif Sud-Ouest	Trimestrielle
	Tarif national	Trimestrielle
	Tarif Auvergne Rhône-Alpes	Trimestrielle

Source des données

Plan du rapport

1. Indices tarifaires RHD - 1T 2023 vs 1T 2022 (A-1)

- A. Indice global et les plus fortes évolutions
- B. Frais avec focus boucherie, crèmerie
- C. Surgelé avec focus viandes, légumes, pâtisseries, viennoiserie surgelée
- D. Épicerie

2. Indices tarifaires RHD - 1T 2023 vs 4T 2022 (T-1)

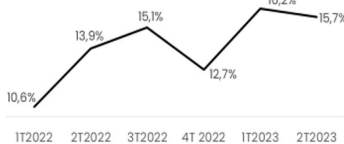
- A. Indice global et les plus fortes évolutions
- B. Frais avec focus boucherie, crèmerie
- C. Surgelé avec focus viandes, légumes, pâtisseries, viennoiserie surgelée
- D. Épicerie

Livrable : rapport power point

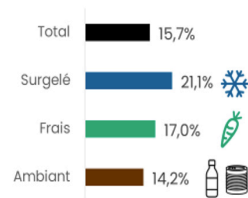
Exemples

Mesure de l'inflation

Evol Prix vs A-1 / Tarifs généraux distributeurs CHD



Evol Prix 2T 2023 vs A-1 / Tarifs généraux distributeurs CHD



Pâtisserie, viennoiserie surgelée - Evol Prix 2T 2023 vs T-1 / Tarifs généraux distributeurs CHD

Focus Pâtisserie et viennoiserie surgelée

Famille	Evol Prix 2T 2023 vs T-1	Nombre de références (communes entre les 2 trimestres)	Indice de fiabilité
Total	0,9%	1 734	4
Bouchées cocktail, petits fours, macaron	1,8%	102	3
Pâtisserie individuelle	1,0%	642	3
Pâtisserie a partager	0,8%	470	4
Pains	0,3%	317	4
Viennoiserie	-0,3%	203	4

Bon de commande

À compléter et faire parvenir à v.alberola@foodservicevision.fr

Je souhaite souscrire au
Suivi Inflation par Indices catégoriels

4 rapports complets trimestriels

Prix total : 9 500 € HT

Ce montant s'entend hors taxes, hors frais de déplacement, de nourriture et frais techniques liés à la réalisation de la présente mission, refacturés au réel majorés de 10 % pour frais de gestion.

Nom

Entreprise

Adresse

E-mail

Téléphone

Date / /

Signature et tampon

Conditions de règlement :
Facturation 100 % à la commande.
Règlement à 30 jours date de facture.

Conditions générales de vente

La validation par le donneur d'ordre de sa commande vaut acceptation des présentes Conditions générales pleinement et sans réserve.

Article 1 – OBJET

L'objet du présent contrat est de définir les modalités et les conditions selon lesquelles FOOD SERVICE VISION met à disposition du donneur d'ordre l'étude multi clients. Ces études multi clients sont établies sur la base d'éléments objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs récoltés par la société. FOOD SERVICE VISION fait une analyse de ces éléments objectifs afin d'élaborer des lignes directrices figurant dans les études multi clients.

Article 2 – OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

Il appartient au donneur d'ordre de définir ses besoins et de rechercher si les spécifications des études multi clients y sont adaptées, compte tenu des objectifs qu'il poursuit. FOOD SERVICE VISION a mis à la disposition du donneur d'ordre toutes les informations souhaitées pour lui de sorte qu'il puisse prendre toutes décisions utiles.

La société FOOD SERVICE VISION confère au donneur d'ordre le droit, non transférable, de faire usage pour son compte unique et personnel des études multi clients et des informations qu'elles contiennent, et ce, dans l'unique cadre de son activité.

Le donneur d'ordre s'oblige à n'employer les informations qu'à des fins licites, conformément à la législation en vigueur.

Ainsi, il ne pourra céder à un tiers aucune information fournie et sera tenu responsable de toutes conséquences directes ou indirectes qui pourraient découler de l'utilisation non conforme aux présentes conditions générales de vente des études multi clients ou des informations qu'elles contiennent.

Article 3 – OBLIGATIONS DE FOOD SERVICE VISION

3.1 – Livraison

Les informations contenues dans les études multi clients fournies par FOOD SERVICE VISION sont transmises directement à l'utilisateur par voie électronique.

Aucune fourniture ou service complémentaire n'est implicitement compris.

3.2 – Sur l'exactitude des informations communiquées

FOOD SERVICE VISION recueille les informations figurant dans les études multi selon différentes sources et fait les meilleurs efforts pour en contrôler la crédibilité.

Cependant, malgré tous ces efforts, FOOD SERVICE VISION ne peut pas garantir l'exactitude pleine et entière du contenu des études multi. Le donneur d'ordre utilise les informations de FOOD SERVICE VISION en connaissance de cause.

Article 4 - PRIX

Les prix présentés par FOOD SERVICE VISION sont indiqués en euros, hors taxes (HT) auxquels s'appliquent les taux de TVA en vigueur. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros à trente jours date de facture. FOOD SERVICE VISION se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les produits sont toujours facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Article 5 - RESPONSABILITÉ

FOOD SERVICE VISION est soumise de manière expresse à une obligation de moyens.

En cas de mise en œuvre de la responsabilité de FOOD SERVICE VISION, le montant de la réparation dû ne pourra excéder le prix de l'étude mise à la disposition du donneur d'ordre.

Article 6 - RÉFÉRENCES

FOOD SERVICE VISION aura le droit de faire figurer le nom du donneur d'ordre sur une liste de références, sauf dérogation expresse du donneur d'ordre.

Article 7 - TOLÉRANCE

Le fait par l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 8 – CLAUSE D'ARBITRAGE

En cas de litige, les deux parties s'engagent à tout mettre en œuvre afin de résoudre le litige à l'amiable avant d'engager une action en justice

Article 9 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

En cas de litige non résolu à l'amiable, qu'il soit relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes, et même en cas d'urgence, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de commerce de LYON qu'il y ait ou non pluralité de défenseurs.

Nos principales productions



La Revue Stratégique



La Revue Livraison



La Revue Distribution



La Revue Chaînes



**La Revue
Boulangerie-Pâtisserie**



La Revue Italienne

Contactez-nous

10, rue des Émeraudes 69006 LYON

+33(0)4 37 45 02 65

contact@foodservicevision.fr

foodservicevision.fr

in

Food Service Vision est le leader en Europe de l'intelligence économique de la filière restauration. Grâce à ses 24 collaborateurs experts, à sa maîtrise des technologies de recueil et d'analyse des données, à sa connaissance intime des différents segments de la filière restauration, Food Service Vision produit études, veilles stratégiques, analyses de données et accompagne ses clients dans leur transformation et leurs décisions stratégiques. L'entreprise est basée à Lyon.